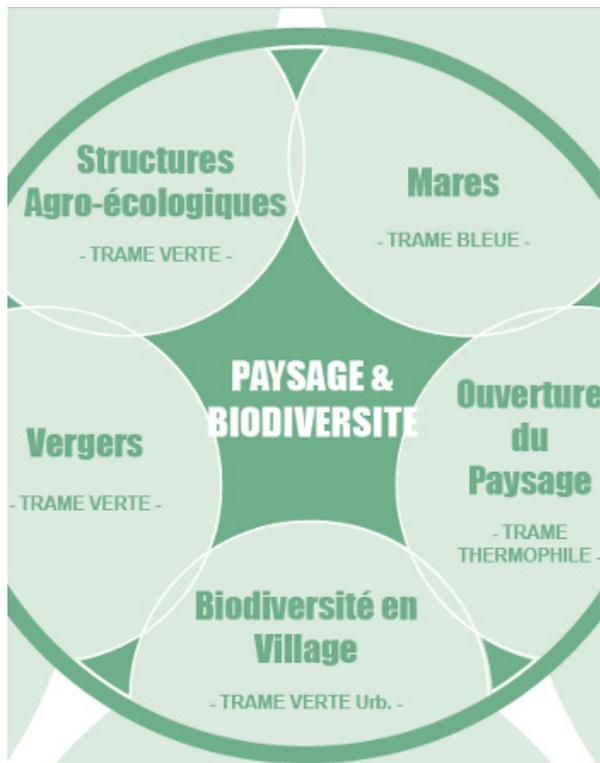


PLAN PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAD & MOSELLE



Photographie de la pelouse calcaire du Rudemont d'Arnaville avec une vue sur la vallée du Rupt de Mad



Les 5 axes du Plan Paysage et Biodiversité

CHIFFRES-CLÉS

THÉMATIQUES DU PLAN

- Obligation de l'AMI « TVB » : mares, trames thermophiles et réseaux de haies
- Hors champ de l'AMI « TVB » (intégrées au plan suite à des « tournées » dans lesquelles les techniciens de la CC vont à la rencontre des habitants du territoire pour recenser leurs envies) : paysages, pollinisateurs

COÛT GLOBAL PRÉVISIONNEL

- 700k€ dont 480k€ d'aides publiques
- Participation de la CC : 110k€ (notamment pour les diagnostics)
- Les bénéficiaires des projets (communes et particuliers) participent également aux coûts des travaux et d'aménagement des projets

CONTEXTE

Un premier plan paysage avait été réalisé au niveau du SCOT de l'Agglomération messine entre 2016 et 2018 avec comme thème central l'enrichissement des coteaux. Les élus de la CC Mad & Moselle ont souhaité prolonger le travail engagé autour du paysage comme vecteur d'unité pour le territoire, en postulant à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Trame Verte et Bleue (TVB).

Implication des élus et des partenaires techniques

Le plan « Paysage et Biodiversité » a été monté en 2020 durant l'épidémie du Covid. Bien que le contexte ait contraint les échanges, un groupe d'élus volontaires a pu être sollicité pour les réflexions. Le vice-président de la CC, chargé des thématiques environnementales, s'est également impliqué durant tout le processus de création.

Les concertations avec les différents partenaires techniques de la CC ont été essentielles pour élaborer le plan. Grâce à leurs solides connaissances sur la biodiversité, le Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL) et le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CEN) ont pu aiguiller la CC sur les enjeux les plus pertinents à sélectionner. Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Meuse et d'autres associations locales ont également été force de propositions. À l'issue du travail entre les partenaires, et quelques ajustements du comité de pilotage, le plan a été voté fin 2020.

CONTACT :

Charline Tinchant
Animatrice du Plan Biodiversité
et Paysage de la CC Mad et Moselle
tinchant@ccmadetmoselle.fr
07 50 56 84 98

Présentation des 5 axes thématiques du plan

1. Mares : phases de diagnostic puis de sollicitation des agriculteurs et communes dans le but de créer de nouvelles mares ou d'en restaurer d'autres afin de densifier les réseaux de mares identifiés dans le cadre de la continuité écologique de l'AMI « TVB » ;

2. Ouverture du paysage : avec 2 enjeux, l'un agricole autour d'un travail avec les propriétaires de foncier enrichi pour restaurer ces parcelles à des fins agricoles. Le second relatif à la biodiversité, animé par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CEN) avec des communes et des propriétaires du territoire afin de recréer de la continuité écologique entre les prairies thermophiles ;

3. Biodiversité en village : végétalisation des centres bourgs. Les actions envisagées à la création du plan ne reflètent pas exactement les demandes ayant émergé des communes volontaires. Cette étape a permis d'initier des réflexions et de réorienter certaines communes vers d'autres appels à projets ou d'autres moyens de financement ;

4. Vergers : enjeu de valorisation des vergers lorrains, avec des aides à l'achat d'arbres fruitiers et à la taille de restauration des arbres pour les particuliers comme pour les communes. Des formations ont également été proposées aux particuliers souhaitant apprendre à tailler eux-mêmes leurs arbres ;

5. Structures agroécologiques : diagnostic pour le maintien des prairies, en lien étroit avec la chambre d'agriculture, et formation à la gestion durable des haies pour les agriculteurs.

Ces 5 axes du plan sont complétés par des actions transversales : formation, animation et sensibilisation à destination du grand public et des scolaires. Les agents techniques de l'intercommunalité sont également formés à la gestion différenciée. À noter que tous les travaux effectués dans le cadre de ce plan seront intégrés au PLUi.

CHIFFRES-CLÉS

FINANCEMENT DU PLAN

- AMI Trame Verte et Bleue (Région Grand Est, Agence de l'eau Rhin Meuse et DREAL)
- Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
- Fonds propres de la CC (notamment pour les diagnostics)
- Reste à charge pour les particuliers

MOYENS HUMAINS

- 1 ETP au sein de la CC (animatrice du plan) : contrat de projet de 3 ans pris en charge à la fois par le FEADER (action 16.7A) et par le Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL)

PARTENAIRES TECHNIQUES

- Financeurs de l'AMI Trame Verte et Bleue : Région Grand Est, Agence de l'Eau Rhin Meuse et DREAL
- Acteurs de l'environnement : Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL), CPIE Meuse (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CENL), APICOOOL/Collectif Abeilles Lorraines, FREDON Lorraine, chambres d'agriculture et associations locales de protection de l'environnement

GRANDES ÉTAPES DU PROJET



RETOURS D'EXPÉRIENCE

Un point de vigilance concerne la durée du plan : 3 ans passent très vite, surtout quand il est nécessaire de respecter les saisons de plantation et de finaliser les projets dans les temps afin de recevoir les financements de l'AMI TVB et du FEADER. Ce plan « Paysage et Biodiversité » est un projet d'envergure qui s'inscrit dans le contexte particulier d'un territoire qui mettait déjà en œuvre des actions en lien avec les thématiques du plan avant son élaboration. L'appui des partenaires techniques a été décisif tant dans l'élaboration du plan que dans sa mise en œuvre. Cependant, sur presque toutes les thématiques, les réalisations ont été en dessous des objectifs qui avaient été fixés en raison d'un faible retour des propriétaires contactés, d'un manque de temps ou de fonds insuffisants. Les actions engagées ont tout de même permis de faire réfléchir les communes sur les différentes thématiques et la CC sur une éventuelle candidature à un nouvel AMI. Cela permettrait notamment de prolonger les projets et de prendre en compte les préconisations des diagnostics réalisés la première année.

EN SAVOIR PLUS

- [Note d'information](#) sur le site de la Région à propos du suivi des pollinisateurs.